

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 mars 2016

DEPARTEMENT _____
NORD

ARRONDISSEMENT _____
VALENCIENNES

CANTON _____
CONDE SUR ESCAUT

L'an deux mille seize, le trente mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DULION, Maire

Etaient présents : A. MARCANT - P. MIKULA – G. RAVEZ – C. DELOMMEZ – M. MORCHIPONT – P. BEAL – P. DESTUR – S. GMEINDL – A. PAMELARD – M.R. LEDUC – E. DUMINY – A. BRONSARD.

NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15
De présents : 13
De votants : 15

Les conseillers ci-après avaient délégué respectivement leurs mandats à A. MARCANT et J.C. DULION.

Etaient excusés : T. TROYKENS – O. PREUX

Un scrutin a eu lieu, Mme A. MARCANT été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle l'ordre du jour point par point :

- * Approbation du procès – verbal du 03/02/2016,
- * Compte administratif 2015,
- * Compte de gestion 2015,
- * Affectation du résultat 2015,
- * Budget primitif 2016,
- * Versement des subventions aux associations + FADL,
- * Versement subvention CCAS,
- * Versement de la subvention FPH,
- * Don de places de cinéma,
- * Tarifs voyage pour l'année 2016,
- * Tarifs pour les mini-camps de juillet – participation des familles,
- * Recrutement des animateurs pour les mini-camps, adjoint au directeur et surveillant de baignade pour le centre de loisirs juillet et indemnités,
- * Questions diverses,
- * Informations.

1 - Approbation du procès-verbal du 03 février 2016

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Monsieur A. BRONSARD fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal. Il est à noter que Monsieur A. BRONSARD était absent excusé et non absent.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Approbation du Compte Administratif 2015 et affectation du résultat

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2015 chapitre par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement en indiquant que les chiffres ainsi détaillés reflètent la réalité des dépenses payées et des recettes encaissées.

Une analyse financière distribuée aux membres a présenté une comparaison avec 2014 en répartition par services.

Le total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 901 141 .47€ et 1 072 049.47€ dégageant un excédent de 170 908.00€, ajouté à l'excédent de 2014 de 106 498.41€ l'exercice est clôturé à 277 406.41€.

- Fonctionnement

Pour 100€, la collectivité réalise :

Dépenses :

△ jeunesse enfance	8.64 €
△ actions sociales	16.66 €
△ cadre de vie	16.39 €
△ école	9.23 €
△ administratif	49.47 €

(bâtiments autres, garage/ateliers, paye administratif + technique, élus, formation, subvention chantier)

△ emprunts	1.60 €
△ fêtes	3.01 €

Recettes :

Les impôts représentent 50.73% des dépenses de fonctionnement, les dotations 26.31%, le reste des recettes proviennent des services telles que :

- les locations de salles,
- les subventions pour le chantier d'insertion,
- les remboursements maladie,
- les participations des usagers.

- Investissement

Le total des dépenses est de 206 613.65€ correspondant aux travaux ateliers, étude de sols rue du Marais, du matériel technique et de mairie, équipements et mobilier atelier, la pose de radars et de la signalétique et enfin le remboursement du prêt relais (part en capital).

Il reste à réaliser 82 022.74€ pour les travaux des ateliers, l'éclairage public, l'étude cadre de vie, l'accessibilité, du matériel divers et divers travaux. Quant aux recettes, elles totalisent 233 363.60€ dont le FCTVA, la taxe d'aménagement, les subventions et les opérations d'ordre. Il reste à percevoir les subventions pour l'étude cadre de vie. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice déficitaire de 11 495.23€ et le résultat des restes à réaliser déficitaire de 71 024.74€, il y a lieu d'affecter 82 519.97€ d'excédent de fonctionnement en investissement.

En résumé, l'affectation des résultats au budget primitif 2016 s'inscrira comme suit :

- Compte 002 en recettes – Résultat de fonctionnement 194 886.44€
- Compte 001 en recettes – Résultat d'investissement -11 495.23€
- Compte 1068 en recettes – investissement 82 519.97€

Après cette présentation, Madame Arlette MARCANT, Adjointe au Maire et Doyen de l'Assemblée, fait procéder au vote :

Vote : 13

Pour : 10

Contre : 3 (M.R. LEDUC – E. DUMINY – A. BRONSARD)

Abstention : 0

3 – Approbation du Compte de gestion 2015

Après avoir vérifié que les comptes de la commune et celui du comptable étaient identiques, l'assemblée approuve le compte de gestion.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4- Affectation du résultat

L'assemblée a décidé d'affecter les résultats indiqués au paragraphe 2.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5- Budget Primitif 2016

Comme pour le compte administratif, le budget primitif a été présenté à l'assemblée par service et par chapitre de vote.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 264 343.64€ et en investissement à 1 109 770.60 €.

Il est proposé aux membres une analyse du budget primitif 2016 leur permettant d'évaluer les inscriptions faites par service et détaillées par Monsieur Le Maire.

- fonctionnement :

Recettes

Pour ce qui concerne les décisions en matière de vote des taux d'imposition, il a été décidé de ne pas augmenter les taxes d'habitation et du foncier bâti.

Les taxes 2016 sont :

TH 25.17€

FB 25.21€

FNB 72.88€

Dépenses

* Charges à caractère général 360 018.00€

* Charges de personnel 564 304.00€

* Autres charges de gestion courante 223 085.00€

* Charges financières 12 090.00€

* Virement à section d'investissement 92 885.51€

* Opérations d'ordre 11 960.93€

- Investissement :

Il se décompose ainsi :

- L'emprunt, part en capital 26 850.00€

Logiciels et matériel informatique 8 546.00€

- Des travaux cadre de vie 948 000.00€

- Matériel 5 000.00€

- Travaux de voirie 7 856.63€

Le reste étant une réserve en cas de sinistre et des travaux à affecter au cours de l'année par décision modificative du budget primitif 2016.

Le déficit reporté s'élève à 11 495.23€. Les autres dépenses concernent essentiellement les reports de 2015 en dépenses de 82 022.74€ et en recettes de 10 998.00€.

Quant aux recettes, elles se décomposent ainsi :

- Prêt relais 145 000.00€

- Emprunts 250 000.00€ (Travaux rue du Marais et rue de Quarouble)

- Subvention Valenciennes Métropole 190 000.00€

Il faut ajouter les opérations d'ordre d'un montant de 11 960.93€ en recettes.

Vote : 15

Pour : 12

Contre : 3 (M.R. LEDUC – E. DUMINY – A. BRONSARD)

Abstention : 0

6 - Subvention aux associations

Un tableau a été fourni aux membres afin d'examiner la situation financière des associations. Après avoir débattu, les subventions votées sont les suivantes :

Association	BP2016				BP 20146TTES SUBV	Ne prend pas part au vote
	subv fonct	subv inv	subv excep	FADL		
Les boules chaudes	235				235	
SCVicq	650				650	
Les Joyeux Vicquelots	435			1205	1640	G. RAVEZ
CATM	235				235	
L'aile d'or	265				265	
Sté de chasse	235				235	
Histoire et patrimoine	235				235	M. MORCHIPONT
Au fil de l'eau	235				235	
Sport pour tous	235				235	P. DESTUR
Union musicale de vicq	2500				2500	E. DUMINY
Les Amis de St Nicolas	235				235	C. DELOMMEZ
Amicale Laïque	235				235	
APEEV	335			465	800	
TGV	235				235	M. MORCHIPONT
VICQ'GYM	235			1000	1235	
Les Joyeux Choleux	470			700	1170	P. MIKULA P. BEAL et O. PREUX
FADL projet futur ou com.				600	600	
CHARS					0	
PROVISION		595			595	
TOTAL	7005	595	0	3970	11570	
HORS COMMUNE						
FRANCE ALZHEIMER	0				0	
APEIV PAPILLONS BLANCS	240				240	
DONS DU SANG	80				80	
UCA	235				235	
ASSOCIATION FAMILIALE	2000				2000	
IRCL (cancer)	115				115	
DUCASSE	195				195	
APER	60000				60000	

TOTAL GENERAL	69870	595	0	3970	74435	
---------------	-------	-----	---	------	-------	--

7 - Subvention CCAS

Il a été décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 400€ au CCAS pour le financement des colis et bons de Noël. Le budget du CCAS étant suffisant, la subvention de 8 500€ ne sera pas versée sauf si les demandes augmentent fortement.

Voté à l'unanimité

8 - Versement subvention FPH

Comme chaque année, il est accordé d'octroyer une subvention d'un montant de 2000€ à l'association Familiale d'ONNAING dans le cadre du Fonds de Participation des habitants pour le financement de projets.

Voté à l'unanimité

9 – Don de places de cinéma

Dans le cadre d'une tombola organisée par l'APEEV, Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à participer en offrant 4 places de cinéma à l'association. Le montant soit 27.60€ sera déduit des tickets vendus aux jeunes de 14 à 18 ans.

Voté à l'unanimité

10 – Tarifs mini-camps – participation des familles

En complément des tarifs délibérés le 16 décembre 2015 dans le cadre de la création du service enfance, il y a lieu de déterminer un tarif pour la mise en place de mini-camps.

Il est décidé en plus de la participation des familles au centre de loisirs à la journée, un forfait mini-camps de 10€ par jour.

	0/369	370/499	500/700	- 1000	1000+	Extérieur
ALSH jour	2.50	3.82	4.97	6.77	7.25	16.75
Forfait jour	10	10	10	10	10	10
Mini-camps 3 jours	37.50	41.48	44.92	50.32	51.75	80.25
Mini-camps 4 jours	50	55.28	59.88	67.08	69	107

Voté à l'unanimité

11 – Recrutement et indemnités Centre de Loisirs, adjoint au directeur surveillant de baignade et assistant sanitaire

Vu le nombre croissant d'effectifs et la mise en place des activités, Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir le recrutement d'animateurs pour les mini-camps, d'un adjoint au directeur, d'un surveillant baignade et d'un assistant sanitaire.

Ces différentes fonctions peuvent être assurées par les animateurs et seront rémunérés sous forme d'une indemnité supplémentaire à la rémunération d'un animateur diplômé.

- le directeur adjoint : forfait 37.50€ la semaine
- le surveillant baignade : forfait 20€ la sortie
- l'assistant sanitaire : forfait 28.50€ la semaine
- l'animateur mini-camps : forfait de 36€ par jour.

Voté à l'unanimité

12 – Sortie Astérix - Tarifs

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'organiser une sortie à Astérix le samedi 4 juin 2016.

L'assemblée décide de fixer les tarifs comme suit :

Vicquelots :

- Adultes/enfants 35€

Extérieurs :

- Adultes/enfants 45€

Voté à l'unanimité

Questions diverses

* Madame M.R. LEDUC informe l'assemblée de l'agression de son mari.

* Suite à la demande de Monsieur Le Maire, Messieurs E. DUMINY et A. BRONSARD confirment la continuation des envois de mails concernant la distribution des Vicq Info.

* Madame M.R. LEDUC indique à l'assemblée que les personnes qui pratiquent le co-voiturage sont bruyantes et gênent le stationnement devant chez le docteur. Monsieur Le Maire informe que Madame La Commissaire sera contactée pour une demande de verbalisation.

La séance est levée à 20h12.

*Le Maire,
Jean-Charles DULION.*